

Envoyé en préfecture le 10/05/2022
Reçu en préfecture le 10/05/2022
Affiché le **11 MAI 2022**
ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_028-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-028

du 09 mai 2022

n°028

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) :

M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN

EXCUSES (4) : Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET, M.PICHON

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINE

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : ZAE Les Sablières à Bonneuil-Matours - Cession de trois terrains

Monsieur Issam SIDQI, président de la SAS YAIS dont le siège social est situé au 3 Avenue Pierre Verlhac 46200 SOUILLAC, identifiée au SIREN sous le numéro 883326563 et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Cahors, souhaite acquérir auprès de Grand Châtellerault trois parcelles situées dans la ZAE des Sablières.

Propriétaire des parcelles cadastrées section AN n°509, AN n°506 et AN n°512, il souhaite transformer la totalité de ses locaux actuels en espace administratif et édifier un lieu de stockage et un parking sur les parcelles dont il souhaite se porter acquéreur.

Aussi, il est proposé de céder les parcelles cadastrées section AN n°622, AN n°700 et AN n°844, situées ZAE Les Sablières à Bonneuil-Matours, d'une contenance totale de 2 890m². Ces parcelles ont été estimées par le Domaine à 28 900€ hors taxes, soit 10€/m² hors taxes.

Il est proposé au bureau communautaire de se prononcer sur cette cession.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-028

du 09 mai 2022

n°028

page 2/2

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'article I alinéa 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n°2 du bureau communautaire du 19 décembre 2016 dressant la liste des zones d'activité économique relevant de la compétence de la communauté d'agglomération,

VU l'avis du service du Domaine en date du 07 décembre 2021 et l'estimation faite à 10€/m²,

VU la promesse d'achat signée en date du 21 avril 2022,

CONSIDERANT, l'intérêt pour le développement économique de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, de soutenir et accompagner les entreprises dans leur projet de développement,

* * * * *

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

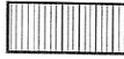
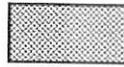
- de céder les parcelles cadastrées section AN n°622, AN n°700 et AN n°844, situées dans la ZAE Les Sablières à Bonneuil-Matours (86210) d'une contenance totale de 2 890m², au profit de Monsieur Issam SIDQI, président de la SAS YAIS dont le siège social est situé au 3 Avenue Pierre Verlhac 46200 SOUILLAC, ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, moyennant un prix de 10 euros hors taxes du mètre carré, soit un montant total de 28 900 euros hors taxes. Cette cession devra être réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur Issam SIDQI à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de réaliser son projet,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Me Aurélie REVEREAU notaire représentant le vendeur et Me Pauline PONTHER, notaire à OBJAT (19130).

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



**ZAE DES SABLIERES
SECTION AN
COMMUNE DE BONNEUIL-MATOURS**



Propriété

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_028-DE

Projet d'acquisition de M. Blin (propriétés GC)





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale Des Finances Publiques

**Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale

11, RUE RIFFAULT

B.P. 549

86 021 POITIERS Cedex

téléphone : 05.49.55 62 00

mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle AIME

téléphone : 05 49 00 85 74

courriel : isabelle.aime@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 6840516

Réf OSE : 2021-86032-86473

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_028-DE

7300 - SD

SLOV



FINANCES PUBLIQUES

Le 07/12/2021

La Directrice Départementale des Finances
Publiques de la Vienne

à

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
de Grand Châtelleraut

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Immeuble non bâti – terrains en ZAE
Adresse du bien :	Rue des Sablières à Bonneuil-Matours
Département :	Vienne
Valeur vénale :	46 550 €, soit 10 € HT au m ² .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut (CA de Grand Châtelleraut)

Affaire suivie par : Madame Lysiane CHARPENTIER

2 - DATE

de consultation : 22/11/2021

de réception : 22/11/2021

de visite : du bureau

de dossier en état : 22/11/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Monsieur Blin, chauffagiste, souhaite acquérir auprès de Grand Châtelleraut trois parcelles sur la ZAE des Sablières. Propriétaire des parcelles AN 59, 506 et 512, il souhaite transformer la totalité de ses locaux actuels en espace administratif et édifier un lieu de stockage et un parking sur les parcelles dont il souhaite se porter acquéreur.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Bonneuil-Matours

Référence (s) cadastrale (s) : Section AN 622, 700 et 765p

Contenance totale : 6 814m² (1 950 m², 105 m² et 4 759 m²)

Contenance à céder : 4 655m² (1 950 m², 105 m² et 2 000 m²)

Description : terrains en ZAE

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire (s) : CA de Grand Châtellerault

6 - URBANISME - RÉSEAUX

Le bien se situe en zone UE au PLU en vigueur.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à **46 550 €**, soit **10 € HT au m²**.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice Départementale des Finances
Publiques et par délégation,



Isabelle Aimé

Inspecteur des Finances Publiques